



**ÉTATS
FINANCIERS
INTÉRIMAIRES**
30 septembre 2024



Administration de pilotage des Laurentides Laurentian Pilotage Authority

Commentaires et analyse de la direction

Les résultats financiers

Au troisième trimestre de 2024, l'Administration a enregistré des revenus totaux de 84,9 M\$, comparativement à 82,6 M\$ en 2023 et des charges de 84,6 M\$ comparativement à 83,5 M\$ en 2023.

La hausse des revenus de 2,3 M\$ ou 2,8% est directement liée à une hausse moyenne de 5% des taux de redevances, en accord avec l'industrie, ainsi qu'à une baisse du trafic.

La hausse des charges de 1,1 M\$ ou 1.3% est directement liée à la hausse des coûts des contrats de pilotage compensée par la baisse de trafic.

L'Administration termine la période de 9 mois avec un résultat global de 365 K\$, comparativement à une perte globale de 833 K\$ en 2023.

Les redevances de pilotage

L'Administration a le mandat d'évaluer et de fixer les redevances de pilotage qui doivent lui être acquittées par sa clientèle. Ces redevances doivent être équitables et raisonnables tout en permettant à l'organisation d'autofinancer ses opérations ainsi que le remplacement de ses actifs.

À la fin de l'année 2023, l'APL a déposé un avis de révision des redevances de pilotage pour l'année 2024, conformément à la méthodologie établie. Un calendrier de révision des redevances est utilisé depuis 2021 afin de s'assurer que les taux à adopter pour l'année à venir puissent entrer en vigueur en tout début d'année, évitant ainsi des écarts de constat pour les revenus.

Les services de pilotage

Les services de pilotage pour les trois circonscriptions sous juridiction de l'APL sont dispensés par des pilotes maritimes contractuels non employés. Ces pilotes sont représentés par deux corporations, soit la Corporation des pilotes du Saint-Laurent central et la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, avec lesquelles l'Administration négocie des ententes distinctes de services.

La *Loi sur le pilotage* ne permet pas la concurrence, ce qui influence grandement la dynamique de négociation entre l'Administration et les corporations, lesquelles détiennent un monopole. En cas de différend entre les parties lors d'un processus de négociation, cette loi prévoit un mécanisme de règlement qui permet à la relation d'affaires de se poursuivre, et ce, sans porter préjudice aux services de pilotage et aux activités commerciales de la clientèle.

Chaque année, les contrats de pilotage représentent environ 77 % des charges totales de l'Administration. Le résultat des négociations contractuelles a donc une incidence capitale sur la situation financière présente et future de l'organisation ainsi que sur sa capacité à respecter l'énoncé de la *Loi sur le pilotage* qui réclame que les administrations doivent fixer les redevances afin qu'elles demeurent équitables et raisonnables tout en leur permettant de maintenir leur autosuffisance financière.

Les services de pilotage sont supportés par un service de transbordement de pilotes assumé en majeure partie par un sous-traitant pour l'ensemble des ports excluant ceux offerts à la station de pilotage de Les Escoumins. Annuellement, le service de transbordement dispensé par les bateaux-pilotes représente environ 11,5 % des charges totales de l'Administration.

Le trafic maritime

Le trafic maritime sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay subit une importante variation selon les saisons. En hiver, lors du premier trimestre de l'année, la circulation est généralement à son plus bas niveau. La Voie maritime étant fermée

à la navigation en cette période, les itinéraires se terminent dans les eaux territoriales du port de Montréal. Les intempéries et la présence d'embâcles rendent parfois la navigation difficile jusqu'à en ralentir les transits.

Au printemps, lors du deuxième trimestre, la circulation reprend graduellement son rythme. À l'automne, lors du quatrième trimestre, elle atteint normalement son apogée avec l'arrivée de dizaines de navires de croisières internationaux et domestiques. Avant une nouvelle fermeture de la Voie maritime, tout juste avant l'hiver, les vraquiers partent remplis de céréales, de légumineuses, de sel, de sucre, de minerai, d'aluminium et d'acier.

La fluctuation du trafic maritime est un facteur important dans la planification des entrées de fonds qui permettent de satisfaire aux obligations financières de l'APL, tout comme la dimension des navires et les temps de transit. Malgré une fine analyse de l'état du marché actuel ainsi qu'une estimation rigoureuse des revenus générés, l'Administration ne peut prévoir ni influencer le volume de trafic des mois à venir. Les facteurs qui ont une incidence sur celui-ci et sur lesquels l'APL n'a aucun contrôle sont, notamment :

- Les contextes économiques provinciaux, fédéraux, nord-américains et mondiaux
- Les conditions climatiques
- La valeur du dollar canadien sur le marché international
- L'inflation, les taux d'intérêt, les taxes liées aux importations et aux exportations
- La concurrence des autres modes de transport
- La concurrence des ports américains et des autres ports canadiens

Les charges administratives

Chaque année, les charges administratives représentent environ 11,5 % des charges totales de l'Administration. La plus grande proportion de ces charges est liée aux salaires et aux avantages du personnel, à l'amortissement ainsi qu'aux services professionnels et spéciaux.

L'analyse des résultats

en millier \$	9 mois au 30 septembre 2024	9 mois au 30 septembre 2023	Écart Favorable (défavorable)	%	Explications
Produits					
Redevances de pilotage	74,101	71,516	2,585	3,6%	Augmentation principalement due à l'augmentation des redevances de 5% depuis février 2024 ainsi qu'une diminution du trafic dans le district 1 et 1.1.
Produits de bateaux-pilotes	10,335	10,836	(501)	-4,6%	Diminution par rapport à la même période de 2023 principalement due à la diminution des transbordements dans le district 1 et 1.1
Autres produits	511	284	227	79,9%	Augmentation en lien avec les revenus d'affrètement du bateau-pilote Grand Eaux
Total des produits	84,947	82,636	2,311	2,8%	
Coûts d'opération					
Honoraires de pilotage	65,770	63,676	(2,094)	-3,3%	Principalement due à la hausse des taux des contrats de pilotage et la baisse du trafic
Services de bateaux-pilotes	8,706	10,438	1,732	16,6%	Principalement due à la diminution du nombre de transbordements
Total des coûts d'opérations	74,476	74,114	(362)	-0,5%	
Frais administratifs	10,106	9,355	(751)	-8,0%	Principalement due à l'augmentation des amortissements à la suite des investissements importants de 2023, l'augmentation des salaires et des frais d'exécution de la Loi sur le pilotage.
Résultat global (perte globale)	365	(833)	1,198	143,8%	

Gestion des risques

L'Administration croit que la gestion de risques est une composante fondamentale de la gestion globale d'une entreprise. En 2021, la direction a procédé à un exercice complet d'identification et d'évaluation des risques, accompagnée d'un expert consultant. Cet exercice a récemment fait naître un cadre de gestion du risque d'entreprise qui contribue à mieux cibler, mesurer et contrôler les risques qui sont classés en six catégories distinctes ; soit les risques liés à la santé et sécurité au travail, les risques environnementaux, les risques opérationnels, les risques des technologies de l'information, les risques financiers ainsi que les risques réputationnels. Ceux-ci sont évalués selon leurs probabilités d'occurrence et leurs effets potentiels, et sont accompagnés de mesures d'atténuation concrètes. La haute direction rend compte du suivi des risques auxquels l'APL est exposée au Comité d'audit, et ce, sur une base régulière.



Administration de pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la Norme sur les états financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

M. Marc-Yves Bertin
Premier dirigeant
Montréal, Canada
Le 27 novembre 2024

M. Pierre-Luc Beauregard, CPA
Directeur, finances
Montréal, Canada
Le 27 novembre 2024



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(non audité)
en dollars canadiens

	au 30 septembre	au 31 décembre
	2024	2023
<u>ACTIF</u>		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,129,360 \$	5,765,926 \$
Créances et autres débiteurs	15,635,975	14,457,201
Frais payés d'avance	271,738	416,477
	<hr/>	<hr/>
	23,037,073	20,639,604
Non courant		
Immobilisations corporelles	19,684,733	21,098,365
Immobilisations incorporelles	1,759,813	2,045,123
Actif au titre de droit d'utilisation	1,708,612	1,180,184
	<hr/>	<hr/>
Total de l'actif	46,190,231 \$	44,963,276 \$
	<hr/>	<hr/>
<u>PASSIF</u>		
Courant		
Créditeurs et charges à payer	17,105,700 \$	16,255,707 \$
Obligation locative	4,113	186,638
	<hr/>	<hr/>
	17,109,813	16,442,345
Non courant		
Avantages du personnel	587,468	436,346
Obligation locative	1,486,714	1,443,588
	<hr/>	<hr/>
Total du passif	19,183,995 \$	18,322,279 \$
	<hr/>	<hr/>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Bénéfices non répartis	27,006,236 \$	26,640,997 \$
	<hr/>	<hr/>
	27,006,236 \$	26,640,997 \$
	<hr/>	<hr/>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	46,190,231 \$	44,963,276 \$
	<hr/>	<hr/>



Administration de pilotage
des Laurentides Laurentian
Pilotage Authority

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(non audité)
en dollars canadiens

	3 mois terminés au 30 septembre		9 mois terminés au 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfices non répartis au début de la période	26,031,946 \$	26,174,945 \$	26,640,997 \$	26,148,261 \$
Résultat global (perte globale) pour la période	974,290 \$	(859,580) \$	365,239 \$	(832,896) \$
<u>Bénéfices non répartis à la fin de la période</u>	<u>27,006,236 \$</u>	<u>25,315,365 \$</u>	<u>27,006,236 \$</u>	<u>25,315,365 \$</u>



Administration de pilotage
des Laurentides

Laurentian
Pilotage
Authority

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL
(non audité)
en dollars canadiens

	3 mois terminés Les 30 septembre		9 mois terminés Les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Produits				
Redevances de pilotage	27,276,095 \$	26,325,711 \$	74,100,738 \$	71,516,285 \$
Produits de bateaux-pilotes	3,309,024	3,273,185	10,335,098	10,836,401
Autres produits	260,386	84,455	511,422	283,837
	<u>30,845,505</u>	<u>29,683,351</u>	<u>84,947,258</u>	<u>82,636,523</u>
Charges				
Honoraires de pilotage	24,071,965	23,903,828	65,770,421	63,676,360
Service de bateaux-pilotes – Impartition	1,884,739	1,898,667	6,658,033	7,419,740
Salaires et avantages du personnel - autres	1,776,572	1,573,372	5,466,761	4,713,452
Amortissement	612,022	621,822	2,004,691	1,555,574
Salaires et avantages du personnel – transbordement	533,103	479,454	1,463,928	1,385,698
Services professionnels et spéciaux	204,745	329,483	780,373	1,545,671
Coûts d'entretien et de fonctionnement des bateaux-pilotes et navettes	180,716	1,224,430	584,063	1,632,691
Frais d'exécution de la Loi sur le pilotage	244,014	221,769	675,992	558,774
Services publics, fournitures et approvisionnements	111,853	65,393	360,469	296,987
Loyers	118,949	94,969	312,285	289,815
Transports, déplacements et frais d'accueil	26,843	30,665	152,451	89,163
Autres charges	33,828	24,919	142,741	90,260
Entretien	38,517	30,546	102,120	95,027
Communications	17,534	24,489	59,260	65,444
Frais financiers	15,815	19,125	48,431	54,763
	<u>29,871,215</u>	<u>30,542,931</u>	<u>84,582,019</u>	<u>83,469,419</u>
Résultat global (perte globale) pour la période	<u>974,290 \$</u>	<u>(859,580) \$</u>	<u>365,239 \$</u>	<u>(832,896) \$</u>



Administration
de pilotage
des Laurentides

Laurentian
Pilotage
Authority

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(non audité)
en dollars canadiens

	3 MOIS TERMINÉS Les 30 septembre		9 mois terminés Les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Résultat global (perte globale) pour la période	974,290 \$	(859,580) \$	365,239 \$	(832,896) \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets générés par (utilisés pour) les activités opérationnelles :				
Amortissement	612,022	621,822	2,004,691	1,555,574
Intérêts sur obligation locative	14,049	15,768	43,126	48,018
Variation de la tranche à long terme des avantages du personnel	118,586	2,199	151,122	49,271
Perte sur cession d'actifs	41,084	(4,464)	41,086	(4,806)
Revenus d'intérêts	(75,545)	(74,377)	(211,900)	(226,958)
Variation des éléments du fonds de roulement :				
Variation des créances et autres débiteurs	(2,771,276)	(1,518,585)	(1,178,774)	(750,877)
Variation des frais payés d'avance	102,732	(15,553)	144,739	1,739,390
Variation des créditeurs et charges à payer	2,728,152	3,420,603	849,993	709,458
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1,744,094 \$	1,587,833 \$	2,209,322 \$	2,286,174 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- \$	(155,737) \$	(4,336) \$	(2,616,849) \$
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(121,699)	(45,801)	(870,927)	(909,611)
Intérêts reçus	75,545	74,377	211,900	226,962
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(46,154) \$	(127,161) \$	(663,363) \$	(3,299,498) \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Remboursement de l'obligation locative	(46,789) \$	(45,074) \$	(139,399) \$	(134,511) \$
Intérêts payés sur l'obligation locative	(14,049)	(15,768)	(43,126)	(48,018)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(60,838) \$	(60,842) \$	(182,525) \$	(182,529) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Variation de la période	1,637,102 \$	1,399,830 \$	1,363,434 \$	(1,195,853) \$
Solde au début de la période	5,492,258	5,037,812	5,765,926	7,633,495
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE	7,129,360 \$	6,437,642 \$	7,129,360 \$	6,437,642 \$



Administration Laurentian
de pilotage Pilotage
des Laurentides Authority

Trimestre terminé le 30 septembre 2024

Notes afférentes des états financiers intermédiaires (non audités)

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage des Laurentides (« l'Administration »), constituée en 1972, au Canada, en vertu de la Loi sur le pilotage, a pour mission de mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace et efficient dans certaines eaux canadiennes sises dans la province de Québec et certaines eaux limitrophes. La Loi prévoit que les redevances de pilotage doivent permettre le financement autonome des opérations de l'Administration et être équitables et raisonnables. En vertu de la Loi maritime du Canada sanctionnée le 11 juin 1998 et qui a pour effet de modifier la Loi sur le pilotage, l'Administration n'a plus recours aux crédits parlementaires.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. En juillet 2015, l'Administration a reçu une instruction (C.P. 2015-1114) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, conformément à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain Plan d'entreprise. L'Administration confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis 2016.

L'Administration n'est pas mandataire de sa Majesté et elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

La Loi sur le pilotage régit le processus d'approbation de l'établissement et de la révision des droits de pilotage. L'Administration peut, par résolution, déterminer des redevances qui lui sont dues pour la prestation de services liés au pilotage obligatoire. En vertu de la loi, les redevances de pilotage doivent être équitables et raisonnables et doivent permettre le financement autonome des opérations de l'Administration. Ainsi, les droits de pilotage exigés visent la création d'une réserve financière raisonnable permettant, entre autres, le renouvellement de ses immobilisations.

En vertu de la Loi sur le pilotage, l'Administration doit payer au ministre des Transports la somme qu'il précise pour couvrir les coûts associés à l'exécution de la loi, y compris l'élaboration de règlements et le contrôle d'application de la loi.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les présents états financiers ne présentent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus avec les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Le Comité d'audit de la Société a recommandé au Conseil d'administration l'approbation des présents états financiers intérimaires pour publication le 27 novembre 2024.

La structure de coûts de l'Administration est en grande partie composée de coûts variables en fonction de ses revenus, atténuant donc l'impact économique de possible ralentissement d'activités.



Administration de pilotage
des Laurentides

Laurentian
Pilotage
Authority

Trimestre terminé le 30 septembre 2024

Notes afférentes des états financiers intermédiaires (non audités)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les états financiers intérimaires de l'Administration de pilotage des Laurentides au au 30 septembre 2024 ont été dressés en fonction des méthodes comptables présentées à la note 3 des états financiers annuels audités de l'Administration au 31 décembre 2023.